



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 20 FEVRIER 2017

Le 20 février 2017 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis à la salle communale de Lalheue, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 14 février 2017

Etaient présents :

Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH.

Absent(s) ayant donné pouvoir :

Alexandre CZECH à Christian CRETIN ; Marc ROBERT à Magali MULLER.

A été nommée comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 10

Membres en exercice : 10

Votants : 10

La séance débute par la présentation des « incroyables comestibles », un projet que souhaiterait initié Mme VERRET sur la commune de Lalheue avec le soutien de l'ASL et de la municipalité. Les « incroyables comestibles » sont une association nationale qui labellise « villes et villages comestibles de France – Territoires citoyens d'autosuffisance alimentaire » les communes qui rejoignent le mouvement. Le projet consiste à partager la consommation des fruits et des légumes cultivés par les habitants et à les offrir librement à tous. Les résultats sont surprenants car dans certaines communes, les besoins alimentaires des habitants peuvent être couverts jusqu'à plus de 80 %. Une réunion de présentation à la population aura lieu le samedi 6 mai prochain à 10h30 à la salle des fêtes. Le Conseil municipal propose de mettre à disposition quelques terrains communaux pour les plantations.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 25 janvier 2017.

1. SMAG : extension du syndicat et approbation des statuts

Par délibération du 30 janvier 2017, le comité syndical a approuvé l'extension de son périmètre à 9 communes (Ameugny, Curtil-sous-Burnand, Saint-Ythaire, Burzy, Genouilly, Malay, Saint-Gengoux-le-National, Cormatin et Savigny-sur-Grosne) plus 1 commune nouvelle « la Vineuse sur Frégande ». Cette extension fait suite à la dissolution de la Communauté de Communes Entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent qui était membre du SMAG. Chaque commune membre du SMAG doit donc approuver ces nouvelles adhésions et donner son accord pour réviser les statuts du syndicat. La Commune ayant 3 mois pour délibérer, le Conseil propose de reporter ce point et demande qu'une copie des projets de délibérations et des statuts soient envoyés à chaque conseiller pour qu'ils puissent en prendre connaissance en amont de la prochaine séance.

2. Adhésion au groupement d'achat d'énergies Bourgogne Franche-Comté

Le nouveau groupement créé, à l'échelle de la région, permet d'intégrer les contrats en tarifs bleus d'éclairage public et des bâtiments communaux. Son objectif est de pouvoir mutualiser un volume de contrats importants et ainsi escompter d'obtenir des prix compétitifs. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Le Conseil municipal est invité à adhérer à ce groupement avant le 24 février 2017 pour une application au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Lalheue en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Lalheue et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Nom installation	adresse	numéro RAE	Tarif	Date d'entrée (1)
ECLAIRAGE PUBLIC	Rue de la petite Ville 71240 LALHEUE	12112879835907	Bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC	Le Bourg 71240 LALHEUE	12113313989390	Bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC	Le grand Breuil 71240 LALHEUE	12113748142763	Bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC	Rue du Moulin 71240 LALHEUE	12114182296133	Bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC	Le Vevre Chard 71240 LALHEUE	12113892860589	Bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC	Buisson Roncin 71240 LALHEUE	12114037578377	Bleu	01/01/2018
BATIMENTS COMMUNAUX Atelier communal	rue Jean 71240 LALHEUE	12112590400345	Bleu	01/01/2018
BATIMENTS COMMUNAUX Ecole	6 rue du Quart Rameau 71240 LALHEUE	12113024553702	Bleu	01/01/2018
BATIMENTS COMMUNAUX Salle des fêtes	3 rue du Quart Goin 71240 LALHEUE	12113603424919	Bleu	01/01/2018
BATIMENTS COMMUNAUX Horloge Eglise	Le Bourg 71240 LALHEUE	12113169271547	Bleu	01/01/2018
BATIMENTS COMMUNAUX Bureaux Mairie	13 route de la Chapelle 71240 LALHEUE	12132995611161	Bleu	01/01/2018
BATIMENTS COMMUNAUX Ecole	1 rue du Quart Goin 71240 LALHEUE	12113458707153	Bleu	01/01/2018
Poste de relèvement des eaux	Rue Jean 71240 LALHEUE	12112735118197	Bleu	01/01/2018
Poste de relèvement des eaux	Les Brenots 71240 LALHEUE	12112445682560	Bleu	01/01/2018

Compte-rendu de réunions :

- **Commission sécurité salle des fêtes :** M. le Maire rapporte la liste des points défectueux dressée par les pompiers. Les travaux qui seront menés cet été permettront de réparer et corriger la plupart des anomalies constatées :

Essais réalisés:

- Éclairage de sécurité - Pas de bloc d'éclairage d'ambiance. 1 BAES HS.
- Alarme - Batterie HS et pas de répétiteur dans la salle.
- Téléphone - ne fonctionne pas en cas de coupure électrique et pas de réseau sur les portables.

Propositions de prescriptions, recommandations, rappels

Rappels réglementaires :

- 1• Remettre en ordre le registre de sécurité de façon à ce qu'il soit facilement exploitable. - CCH - R 123 51
- 2• Faire vérifier annuellement par des techniciens compétents les installations électriques, l'éclairage de sécurité, l'alarme, l'installation de gaz et les appareils de cuisson de la cuisine. - CCH - R 123 43
- 3• Demander aux techniciens compétents lors de leurs vérifications périodiques d'établir un rapport détaillé de leurs observations. - *Règlement de sécurité: arrêté du 25 Juin 1980 - GE 10*

Prescriptions liées à l'exploitation :

- 1• Remettre en état de bon fonctionnement l'éclairage de sécurité. - *Règlement de sécurité: arrêté du 25 Juin 1980 - EC 13*
- 2• Assurer un éclairage d'ambiance suffisant dans la salle en cas de coupure électrique. - *Règlement de sécurité: arrêté du 25 Juin 1980 - EC 10*
- 3• Remettre en état de bon fonctionnement la batterie de l'alarme de type 4 de façon à ce qu'elle fonctionne en cas de coupure électrique. - *Règlement de sécurité: arrêté du 25 Juin 1980 - MS 68*
- 4• Empêcher le calage de la porte de la cuisine. - *Règlement de sécurité: arrêté du 25 Juin 1980 - CO 28*

Recommandations liées à l'amélioration du niveau de sécurité :

- 5• Mettre en place des reports d'alarme de façon à ce qu'elle soit audible dans l'ensemble de l'établissement. - *Règlement de sécurité: arrêté du 25 Juin 1980 - MS 62*

- **Visite annuelle de la délégation du SYDESL :** le syndicat propose l'enfouissement des lignes de la Place à la Mairie. Le Conseil souhaiterait avoir de plus amples informations avant de se prononcer sur un tel projet, notamment à combien s'élève le coût de l'opération et qui prendra en charge l'exécution et le coût des travaux.

- Questions et informations diverses :

- **Feu d'artifice :** La loi sur les feux d'artifice s'est durcie. Le tir des bombes lancées par mortiers est interdit sans formation. Le fournisseur proposera donc un feu adapté à la commune. Le coût de cette formation est relativement onéreux (environ 750 €/pers.), il serait intéressant de voir si elle ne pourrait pas être mutualisée à l'échelle de la Communauté de Communes.

- **Cinéville :** Le Conseil municipal autorise l'installation par l'ASL d'un nouvel écran électrique permanent au sein de la salle communale. Le règlement intérieur devra intégrer ce nouvel équipement afin de se prémunir de toute dégradation lors d'une location.

- **Entretien bâtiment :** la clim réversible de la salle du Conseil est irréparable. Le Maire est chargé d'établir des devis pour remplacer l'appareil.

- **Roulottes en Chantier :** l'installation du chapiteau aura lieu le 8 avril et son démontage le 16 avril.

- **Assainissement :** un 2^{ème} devis sera sollicité pour un passage de caméra dans le réseau. Une délibération devra être prise lors du prochain Conseil pour lancer la procédure d'enquête publique pour la modification du zonage d'assainissement du Buisson Roncin.

- **RPI du Val de Grosne :** Mme DARRAS demande si une commission pour l'éducation a été créée à la Communauté de Communes car elle serait intéressée pour y participer. Le Maire précise qu'à sa connaissance, il n'existe pas de commission.

- **Reboisement de la parcelle de peupliers à proximité du cimetière :** la parcelle étant gorgée d'eau, la plantation est pour l'instant reportée.

- Travaux 2017 :

- **Voirie :** M. le Maire a demandé à la CC de prendre en charge la réparation de la route à proximité du tennis sur la partie de manœuvre du camion de collecte des ordures ménagères.
- Un devis sera également demandé pour la réfection de la voie du garage jusqu'à la rue de la ruette.

- **Accessibilité** : il faudra prévoir l'achat d'une boucle magnétique pour le secrétariat de mairie, des bandes de marquage pour contre marche (Eglise, mairie, école), le remplacement des poignées de portes, la pose des bandes podotactiles pour les passages piétonniers, la création d'une place handicapée pour accéder au cimetière.

Prochaine séance : Lundi 20 mars 2017 à 20h00

SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 20 février 2017

Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	POUVOIR à Mme MULLER Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	
POUVOIR à M. CRETIN Alexandre CZECH	Elodie PHILIPPON	